Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 029-212900252-20260316-DCM_2026_05-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE CAST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 5 mars 2026, à 18h30, le conseil municipal de CAST, légalement convoqué le 27 février 2026, s'est réuni en la mairie de Cast, sous la présidence de Monsieur Jacques GOUEROU, Maire de Cast.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Jacques GOUEROU, Sylvie ROGNAN, Armelle MOLAC, Gaël ROGNANT, Roger MAUGUEN et Frédéric LAMBALLE

Procurations : Madame Armelle MOLAC donne pouvoir à Monsieur Maurice JACQ, Madame Sylvie ROGNAN donne pouvoir à Madame Nathalie GAONACH, Monsieur Roger MAUGUEN donne pouvoir à Monsieur Michel LE PAGE

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane BOURLES

DCM 2026-05 : COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL :

La commission finances s'est réunie le 19 février 2026 afin de travailler sur les comptes administratifs de la Ville.

Après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par l'ordonnateur, Monsieur le Maire quitte la séance le temps du vote.

Considérant que Monsieur le Maire, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2025, les finances du budget Principal,

Procédant au règlement définitif du budget 2025, les résultats des différentes sections budgétaires étant arrêtées comme suivent :

		Dépenses	**Recettes**
Fonctionnement	Exercice 2025	1 022 680€	1 300 603,48€
	Solde 2024		358 462,94€
	Total réalisations 2025	1 022 680€	1 659 066,40€
	Résultat de clôture 2025		**636 386,42€**
Investissement	Exercice 2025	488 460,62€	571 904,86€
	Solde 2024		82 741,68€
	Total réalisations 2025	488 460,62€	654 646,54€
	Résultat de clôture 2025		**166 185,92€**

Monsieur le Maire, Jacques GOUEROU, se retire pour le vote du Compte Administratif

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 029-212900252-20260316-DCM_2026_05-DE

Le Conseil Municipal,

VU l'avis de la commission finances du 19 février 2026

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2025 tel que présenté pour le budget Principal de la Commune.

Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE
Jacques GOUEROU